

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 octobre 2020

### 1. Constatation de la validité de l'Assemblée

Le Président constate la validité de l'Assemblée, selon l'article 16 des statuts de diabète genève, cette dernière ayant été valablement convoquée par circulaire du 7 octobre 2020, soit plus de 10 jours avant la date de l'AG, contenant l'ordre du jour détaillé.

En effet, par courrier postal et électronique du 7 octobre 2020, le Président a informé les membres que l'Assemblée générale, prévue le 20 octobre en présentiel, était annulée et que les votations sur les différents points à l'ordre du jour se feraient par courrier postal ou par voie électronique.

En repoussant l'Assemblée générale ordinaire au mardi 20 octobre, le comité espérait bien que la situation épidémique vécue avec le COVID-19 se serait nettement améliorée ou aurait même cessé. Tel ne fut malheureusement pas le cas et il a fallu réagir en prenant les bonnes décisions qui s'imposent dans le seul but de protéger les membres en tant que personnes à risques.

L'Assemblée générale, telle que prévue, n'a donc pas eu lieu.

Par contre, elle a été maintenue sous une autre forme, soit par voie électronique pour ceux qui ont un courriel (75%), soit par courrier postal pour ceux qui n'ont pas de courriel (25%), forme inédite autorisée par le Tribunal Fédéral à teneur d'une jurisprudence de 1923. En effet, selon ce dernier l'art.64 CCS n'est pas de droit impératif. Une votation écrite ou par voie électronique peut remplacer une Assemblée générale pourvu que la volonté individuelle puisse se manifester (ATF 48 II 145 / JT 1923 1 2).

Les différents rapports étaient consultables au secrétariat ou sur notre site sous le lien suivant :

<https://diabete-geneve.ch/diabete-geneve/agenda/assemblee-generale-du-20-octobre-2020/>

La plupart des membres ont voté en ligne, pour le 31 octobre 2020 au plus tard, sous le lien :

<https://fr.surveymonkey.com/r/7HW2BCS>

Cependant, les membres, dépourvus de courriel, ont reçu un courrier postal avec un bulletin de vote les priant de nous renvoyer le bulletin de vote par la poste pour le 31 octobre 2020 au plus tard.

Nous avons procédé au décompte et le résultat figure ci-dessous.



- 2. Adoption de l'ordre du jour**  
L'ordre du jour est adopté par 61 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.
- 3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2019**  
Les membres ont tous reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 avril 2019 l'an passé. Ce dernier est adopté par 58 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.
- 4. Approbation du rapport du Président**  
Ce dernier est adopté par 63 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.
- 5. Approbation du rapport du fiduciaire qui inclut le rapport du trésorier**  
Ce dernier est adopté par 61x voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.
- 6. Approbation du rapport des contrôleurs aux comptes**  
Ce dernier est adopté par 61 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.
- 7. Approbation des rapports**  
Ces derniers sont adoptés par 61 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.
- 8. Décharge aux membres du Comité**  
Les différents rapports étant acceptés à la majorité, décharge est donnée aux membres du Comité par 58 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.
- 9. Changement de raison sociale en « diabète genève »**  
Le changement de raison sociale, qui passe de « Association Genevoise des Diabétiques » en « diabète genève », est accepté par 56 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.
- 10. Approbation de l'actualisation des statuts pour la nouvelle raison sociale « diabète genève »**  
L'actualisation des statuts est acceptée par 56 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.
- 11. Approbation de la fixation des cotisations à CHF 60.00**  
Le maintien des cotisations à CHF 60.00 est accepté par 58 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.
- 12. Approbation du budget 2020**  
Le budget 2020 est voté par 61 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.
- 13. Election de la Compagnie fiduciaire de révision SA en tant qu'organe de révision des comptes**  
Le Président propose la Compagnie fiduciaire de révision SA comme organe de révision des comptes. Cette proposition est approuvée par 59 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

#### 14. Election de MM. Daniel Rossier et Jean-Pierre Gassner comme contrôleurs aux comptes

Le Président propose MM. Daniel Rossier et Jean-Pierre Gassner dans leurs fonctions de contrôleurs aux comptes. Cette proposition est acceptée par 62 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Carouge, le 3 novembre 2020



Kevin Brady

Secrétaire du Comité



Michel Rossetti

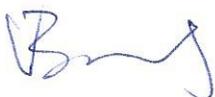
Président

En raison de l'approbation de l'actualisation des statuts pour la nouvelle raison sociale « diabète genève », l'association va procéder à son inscription au Registre du commerce.

Les personnes désignées pour cette inscription sont les suivantes :

- M. Michel Rossetti, Président
- M. Geoffrey Katz, Vice-Président
- M. Gioacchino di Mauro, Trésorier
- M. Kevin Brady, Secrétaire du Comité

Carouge, le 3 novembre 2020



Kevin Brady

Secrétaire du Comité



Michel Rossetti

Président